DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18

Votes Contre : 0 Pour : 18
Abstentions : 0

Date de convocation : 24/06/2013

REÇU le
22 JUIL. 2013
Rép: 1069

Comité syndical
Séance du 1er juillet 2013

Objet : 2013 – 35 – Modification de la régie principale du Parc naturel régional du Queyras

REÇU LE
- 8 JUIL. 2013
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Secrétaire de séance : Luc HERRY

Président : Yves GOÏC

Région :

Marie BOUCHEZ, Conseillère Régionale Titulaire (3 voix), présente
Danièle CLARIOND, Conseillère régionale Titulaire (3 voix), absente

Joël GIRAUD, Conseiller régional Suppléant, absent
Christine NIVOU, Conseillère régionale Suppléante, absente

Département :

Jean-Louis PONCET, Conseiller Général Titulaire (2 voix), présent
Jean-Michel ARNAUD, Conseiller général suppléant, absent
Marcel CANNAT, Conseiller Général Titulaire (2 voix), absent
Richard SIRI, Conseiller général suppléant, absent

Communauté de communes :

L'Escarton du Queyras :

Christian LAURENS, Président, Titulaire, présent
Michel FAURE, suppléant, absent

Guillestrois :

Bernard ESMIEU, Président, Titulaire, présent
Max BREMOND, suppléant, absent

Communes :

Abriès:

Jean-Philippe CHERBONNIER, Conseiller Municipal, absent
Yves GOÏC, Adjoint, présent, pouvoir de François QUEREL

Aiguilles:

Jacques BOSIO, Maire, absent
Didier GENIN, Conseiller Municipal, présent

Arvieux :

Alain BLANC, Maire, absent
Philippe CHABRAND, Conseiller Municipal, absent

Ceillac :

Carole TRAVER, Conseillère Municipale, absente
Michel CHAVROT, Conseiller Municipal, présent

Château-Ville-Vieille :

Jeanine MARCUZZI, Conseillère Municipale, absente
Henri HUBERT, Adjoint, présent, pouvoir de Philippe CHABRAND

Eygliers :

Jean MOREL, Maire, Titulaire, absent
Laurent GIRAUD, Conseiller municipal, Suppléant, absent

Guillestre :

Bernard LETERRIER, Maire, Titulaire, absent
François QUEREL, Conseiller municipal, Suppléant, absent

Molines-en-Queyras :

Francis MARTIN, Maire, absent
Luc HERRY, Conseiller Municipal, présent

Ristolas :

Louis BUES, Conseiller Municipal, présent, pouvoir de Jean-Pierre PLAZY
Jean-Pierre PLAZY, Conseiller Municipal, absent

Saint Véran :

Mathieu ANTOINE, Délégué, présent, pouvoir d'Olivier WEBER
Olivier WEBER, Conseiller Municipal, absent

DELIBERATION 2013 – 35 – Modification de la régie principale du Parc naturel régional du Queyras

Vu :

- La charte du Parc en vigueur ;
- Les statuts du Parc en vigueur ;
- La délibération du 29 septembre 1986 créant la régie principale de recettes des produits touristiques.
- La délibération n° 2010 19 du 24 juin 2010 qui créée la sous régie de l'Arche des cimes

Considérant :

- L'organisation générale de la régie principale du Parc depuis 1986 ;
- La recherche de solutions pour dynamiser le fonctionnement des espaces muséographiques notamment de l'Arche des cimes ;
- Le souhait du Parc naturel régional d'expérimenter la création d'une boutique en dépôt vente à l'Arche des cimes ;
- La nécessité en conséquence d'organiser la perception des recettes d'entrée et de vente sur le site même.

Le Comité syndical, réuni le 1er juillet 2013, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la suppression de la sous régie de l'Arche des cimes rattachée à la régie principale du Parc naturel régional du Queyras en vue de créer une régie spécifique de l'Arche des cimes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président,
Yves GOÏC

SYNDICAT MIXTE PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS